



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU GERS

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

cadre de compagnie de volontaires du SNU

Service national Universel

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : 10 POSTES

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : 15 avril 2020

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Adresse : CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE L'ANCIEN FOIRAIL 32000 AUCH

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : CADRE DE COMPAGNIE DE VOLONTAIRES DU SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : ENTRE 4 A 5 TUTEURS DE MAISONNEES ET 40 A 50 VOLONTAIRES

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 3 phases successives, dont 2 obligatoires à terme, pour des jeunes de 15 à 16 ans :

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La préfiguration du SNU a permis de mettre en œuvre le dispositif à une échelle réduite afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, de créer les dynamiques partenariales territoriales et d'identifier les éventuels ajustements en vue de l'extension progressive du SNU à l'ensemble d'une classe d'âge. À cette fin, des premières cohortes de volontaires ont été mobilisées dès l'été 2019 et tout au long de l'année scolaire 2019/2020 dans 13 départements préfigureurs.

En 2020, dans chaque département, le SNU comprendra :

- Un « séjour de cohésion » de 12 jours environ, du 22 juin au 3 juillet 2020, destiné à 160 jeunes volontaires âgés de 16 ans

ou ayant achevé leur année de seconde en juin 2020, organisé sous la direction de mesdames et messieurs les Préfets;

- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion de juillet 2020 à juin 2021, dans les départements de résidence des volontaires.

Dans chaque département, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction des préfets de département et des recteurs, un comité de pilotage associe les services départementaux de la Préfecture, de l'Education nationale, le Délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement départemental de Gendarmerie, le Commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS.

Dans chaque département, un centre d'hébergement abrite les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dans le Gers les Centres se situeront à la Ferme de l'Aouelle à Pouylebon et au lycée Agricole de Mirande.

Dès sa nomination, le chef de centre intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des premiers séjours. Il dirige les deux séjours de cohésion. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par trois adjoints :

- deux adjoints de direction sur site chargés de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint, conseiller éducatif, chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;

Les appelés sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. 4 ou 5 maisonnées regroupées constituent une compagnie. Chaque compagnie est encadrée par un capitaine de compagnie et son adjoint, eux-mêmes cadres de compagnie.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 40 CADRES ET 230 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Education nationale soit dans les armées.

L'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés. On distingue un capitaine de compagnie, chargé du dialogue avec l'équipe de direction et de l'animation de la compagnie, et un adjoint. Ce binôme est responsable de l'encadrement de la vie courante de la compagnie. Il dirige l'action des tuteurs et résout les éventuelles difficultés rencontrées par la compagnie, notamment disciplinaires.

Les capitaines de compagnie, désignés par le chef de centre parmi les cadres de compagnie, fédèrent l'action des tuteurs et des cadres du niveau intermédiaire. Lui et son équipe atteignent à une connaissance fine de chacun des appelés de leur compagnie. Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

1. Encadrer un groupe de 4 ou 5 maisonnées
 - Faire respecter le règlement intérieur
 - Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
 - Participer à l'encadrement des activités
 - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
 - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
 - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
 - Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
 - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
 - Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association
 - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers
4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation

- En fonction de ses compétence (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des appelés

Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input checked="" type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

CONNAISSANCES :

Psychologie et sociologie de l'adolescent
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
Gestion des crises
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
Formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

COMPETENCES

Sens des relations humaines
Capacité au leadership et maîtrise de soi
Sens de l'initiative
Rigueur dans le comportement
Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans les armées, l'éducation nationale ou les associations de jeunesse
Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Un diplôme de type BAFD ou équivalent serait apprécié, tout comme une expérience au sein des champs de la santé, de la protection de l'enfance, du handicap, du suivi psycho-affectif des adolescents et du suivi des jeunes sous-mains de justice.

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Nadine Canton Darnau, cheffe de projet SNU, Cheffe du service vie associative, jeunesse et sports, DDCSPP du Gers

(nadine.canton@gers.gouv.fr)

Bernard Soullignac Chef de centre (bernardsoullignac@laposte.net)

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 30 mars 2020 en envoyant un CV et une lettre de motivation à ddcspp-js@gers.gouv.fr.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de cadre de compagnie de volontaires – SNU 2020 ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu en avril 2020. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.